

Identifier et évaluer les risques, des actions primordiales



Yves Cormier
ycormier@asstsas.qc.ca

L'adoption récente du projet de loi N° 59 rajeunit la LSST et souffle un vent de nouveauté en prévention des événements accidentels pour les employeurs et les travailleurs du Québec. L'objectif de prise en charge de la SST passe inévitablement par l'implantation d'une démarche préventive. L'identification et l'évaluation des risques sont des activités auxquelles vous devrez vous atteler afin de répondre aux exigences légales et de créer une réelle culture de prévention.

L'identification et l'évaluation des risques en matière de SST font partie, avec l'examen initial, des premières étapes d'un bon plan d'action. Elles permettent de documenter et de dépister les risques et les dangers auxquels les travailleurs sont exposés. Avec ces activités, vous remplissez une partie de vos obligations légales en matière de prévention. En vous dotant d'une méthode d'identification des risques, vous pouvez par la suite les éliminer et les contrôler. Lorsque ces procédures sont implantées, les établissements s'assurent périodiquement de prioriser leurs actions en fonction de l'importance de chaque risque.

1. La préparation

Afin d'optimiser l'identification des risques, une démarche en sept étapes est proposée. Dans un premier temps, il est nécessaire de bien vous préparer. Il est indispensable d'obtenir l'engagement de la direction, laquelle octroie un mandat et les ressources, tant humaines que budgétaires, en plus de désigner un chargé de projet. Ce dernier a la responsabilité de créer un comité de travail, d'effectuer la collecte des informations réglementaires et des données internes concernant les risques auxquels les travailleurs peuvent être exposés. De plus, il doit s'assurer que les travailleurs et les associations syndicales si présentes, sont parties prenantes tout au long de la démarche.

En participant à l'identification des risques et à l'élaboration des pistes de solution, les travailleurs sont plus enclins à intégrer les mesures préventives contribuant à leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique et psychique.



Photo : iStock.com

2. L'identification des risques

Lors de la deuxième étape de la démarche, les membres du comité de travail procèdent à l'identification des risques, c'est-à-dire au recensement des différents risques par service ou par titre d'emploi, selon la taille ou la structure de l'établissement. Pour ce faire, ils peuvent recourir aux observations, aux déclarations d'événements accidentels, aux rapports d'enquêtes et d'analyses des accidents, ainsi qu'aux différentes normes en vigueur. À cet égard, l'outil « Liste aide-mémoire des risques par secteur de travail » du guide *Identification et évaluation de risques*¹ de l'ASSTSAS vous facilite grandement la tâche.

3. L'évaluation des risques

Cette étape est critique afin de bien prioriser les actions à entreprendre et de gérer les risques prioritaires. La « Fiche d'identification et d'évaluation des risques », du guide de l'ASSTSAS, vous permet de colliger les risques et d'établir leur cote de priorisation. La probabilité que le risque se concrétise, multipliée par la gravité des conséquences, vous donne le niveau de priorité du risque. À ce résultat, vous devez aussi tenir compte du nombre de travailleurs touchés.

4. La priorisation des risques

Les résultats obtenus lors de l'évaluation permettent de prioriser les risques afin d'optimiser les retombées humaines et financières de votre démarche préventive. De plus, la compilation des données dans la « Matrice récapitulative des risques » du guide de l'ASSTSAS donne une vue d'ensemble préalable à l'élaboration du plan d'action.

Le plan d'action regroupe les risques priorités ainsi que les actions choisies afin de rendre les milieux de travail sains et sécuritaires.

5. La recherche de solutions

Les risques identifiés comme prioritaires doivent s'inscrire dans un plan d'action visant à les éliminer, les corriger ou les contrôler. Parfois, cette étape doit être réalisée immédiatement après avoir identifié des risques présentant un danger imminent et grave. Des solutions temporaires doivent alors être mises en place.

6. L'élaboration du plan d'action

Le plan d'action regroupe les risques priorités ainsi que les actions choisies afin de rendre les milieux de travail sains et sécuritaires.

7. Réévaluation de la démarche

Le plan d'action est suivi par une étape annuelle de réévaluation et de suivi. Cette dernière étape permet de vérifier si les solutions mises en place sont efficaces. Le cas échéant, le plan d'action est révisé pour adapter les actions préventives. Ce processus d'évaluation et d'amélioration continue forme la base d'une culture de prévention.

Autres référentiels en gestion des risques

La CNESST et l'Association canadienne de normalisation (CSA) offrent également des référentiels et des outils adaptés à différents types d'employeurs.

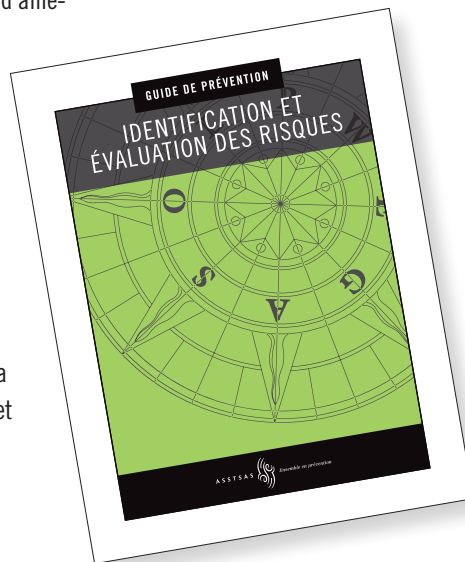
L'*Outil d'identification des risques*², de la CNESST, explique comment implanter une démarche préventive. Le document comporte différentes annexes. Vous y trouvez l'ensemble de la démarche, des modèles de grilles d'inventaire des risques et des questionnaires par type de risques.

La norme CSA Z1000-14³ est aussi un excellent référentiel en gestion de la prévention. L'ASSTSAS a créé une trousse de gestion de la prévention en SST basée sur cette norme.

Selon le type d'établissement auquel vous appartenez, l'un ou l'autre des trois référentiels peut être utilisé séparément ou en complémentarité pour procéder à l'identification et à l'évaluation de risques. À vous de choisir l'approche adaptée à votre organisation. ■

RÉFÉRENCES

1. ASSTSAS. (2015). *Identification et évaluation des risques*.
2. CNESST. (2016). *Outil d'identification des risques. Prise en charge de la santé et de la sécurité du travail*. <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/outil-didentification-risques>
3. Association canadienne de normalisation. (2014). CSA Z-1000-14. *Gestion de la santé et de la sécurité au travail*.



L'ASSTSAS publie le guide de prévention Identification et évaluation des risques afin de vous aider dans cette démarche préventive. Téléchargez-le : asstsas.qc.ca/gp70

La trousse de gestion de la prévention en SST

Cette trousse offre un cadre de référence qui permet la prise en charge de la prévention par l'ensemble des acteurs de l'organisation (gestionnaires, travailleuses et travailleurs, cadres supérieurs, accréditations syndicales, etc.). Elle traite de tous les risques en matière de SST du secteur de la santé et des services sociaux.



asstsas.qc.ca/trousse-sst

DÉMARCHE D'IDENTIFICATION ET D'ÉVALUATION DES RISQUES

